



Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois



Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2019

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alex Goergen, Alwin de Prins, Paul Marcy, Ralf Lentz, Caroline Weber

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 21 janvier 2019

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 21 janvier 2019 est approuvé.

2. Préparation de l'Assemblée générale du 23 mars 2019

Le Conseil d'administration fait le point sur les préparatifs de l'Assemblée générale du 23 mars 2019 et approuve les états financiers 2018, le projet de budget 2019 ainsi que le rapport d'activités 2018, qui seront envoyés aux fédérations pour l'Assemblée générale du 23 mars.

3. Organisation événements multisports

Le Directeur technique fait le point sur l'organisation des événements multisports en 2019.

Le bilan du FOJE Sarajevo/Sarajevo-Est est globalement satisfaisant. L'organisation générale du FOJE peut être qualifiée de réussie. Les résultats sportifs dans l'ensemble ont été encourageants, avec comme meilleur résultat une 10e place (demi-finale) en short track (d) (500m).

La sélection pour les JPEE Monténégro 2019 sera faite lors de la séance du Conseil d'administration du 29 avril, celle pour les Jeux Européens 2019 à Minsk lors de celui du mois de juin. Pour les Jeux Européens de Minsk, la « long list » s'est clôturée en date du 27 février.

Pour les JPEE Monténégro 2019, une formule de campagne publicitaire a été facilitée par le COSL et acceptée par les trois partenaires principaux. La délégation sportive est évaluée à environ 220 athlètes et accompagnateurs. Le Conseil d'administration décide d'allouer une aide financière aux athlètes rejoignant le Monténégro de manière ad hoc, tout en limitant cette participation au coût d'une unité de vol « Charter ». Les athlètes se déplaçant ainsi n'auront pas de priorité pour le vol retour « Charter ».

Le Grand-Duc et SAR Alexandra de Luxembourg se rendront au JPEE Monténégro 2019.

Pour les Jeux Européens de Minsk, la Cour grand-ducale ne pourra pas être présente dû aux festivités pour la journée de la fête nationale. De même, le Ministre des sports ne pourra répondre présent aux Jeux Européens.

Le Conseil d'administration décide d'aviser négativement la participation d'une équipe d'athlétisme, faute d'informations finales concordantes obtenues de la part de l'Association Européenne d'Athlétisme.

La délégation sportive est estimée à environ 30 athlètes et accompagnateurs, le contingent extrêmement restrictif d'accréditations sur place continue à poser problème.

Pour le FOJE été Baku 2019, la taille de la délégation sportive devrait ressembler dans les grandes lignes à celle du Festival précédent en 2017 à Győr.

Le Conseil d'administration constate que pour le moment aucun(e) athlète ne s'est qualifié(e) pour la première édition des « World Beach and Action Games à San Diego (Etats-Unis) en 2019.

Concernant les JO Tokyo 2020, tous les critères sont désormais disponibles (sauf en athlétisme). Une participation aux « test events » en cyclisme, triathlon et tir à l'arc est envisagée. Pour les tickets et l'accommodation sur place, les premières démarches ont été réalisées. Une première réunion de concertation avec le nouvel ambassadeur du Luxembourg à Tokyo et le chef du protocole et la responsable à l'international du « Nation Branding » au sein du Ministère des affaires étrangères et européennes se tiendra dans les prochaines semaines.

4. Point préparation olympique

Le Directeur technique fait le point concernant la préparation olympique. Les contrats olympiques sont en cours de préparation, avant d'être soumis aux juristes du bureau administratif pour relecture critique. Après finalisation de la nouvelle mouture des contrats olympiques, le Conseil d'administration décide de soumettre les contrats pour signature aux athlètes concernés, de même qu'à leurs fédérations. Sans préjudice des budgets 2019 à valider par l'assemblée générale du 23 mars 2019, le Conseil d'administration approuve les budgets olympiques et les ouvertures de crédits y afférents tels que proposés par le Directeur technique. Il en est de même pour les athlètes paralympiques pressentis pour les Jeux Paralympiques Tokyo 2020. Le Conseil d'administration décide de même d'allouer un budget à plusieurs athlètes qualifiés pour les Jeux Européens de Minsk 2019, sans être admis au programme de préparation olympique.

Le Conseil d'administration avise positivement une proposition soumise par la direction technique afin de compenser une partie des frais afférents à la participation d'un athlète aux Championnats du monde équestres, ayant été le fait générateur pour l'athlète en question de ne plus avoir été à même de démontrer le respect du critère d'admission au cadre Elite.

5. Critères de sélection JO Tokyo 2020

Pour les disciplines de natation le Conseil d'administration décide de fixer un critère de qualification pour les JO Tokyo 2020 équivalant à la norme A des Jeux Olympiques de Rio 2016. Ce critère est susceptible de s'appliquer si aucun athlète ne se qualifiait via des normes A ou B des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 suivant le système de qualification de la FINA et si le COSL

devait introduire une demande d'attribution pour entrée non qualifiée. Si plusieurs athlètes devaient remplir le critère de qualification prémentionné du COSL, cette demande se ferait eu égard au « ranking » international de la FINA.

6. Adaptation de critères spécifiques du sport d'élite

Le Conseil d'administration valide les nouveaux critères qualitatifs et quantitatifs en Gymnastique artistique, Tir à l'arc, Skeleton et Tennis pour l'appartenance au cadre Elite.

Le nouveau critère en skeleton sera d'application pour la prochaine révision des cadres du COSL (sports d'hiver) qui seront présentés en juin 2019.

7. Désignation des représentants du COSL au Conseil d'administration de l'ALAD

Le Conseil d'administration désigne M. André Hoffmann, Mme Marie-Paule Hoffmann, Mme Caroline Weber, M. Ralf Lentz et M. Daniel Dax comme représentants du COSL pour un nouveau mandat de deux ans au sein du Conseil d'administration de l'ALAD.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

9. Divers

Une présentation concernant l'évolution du paysage de recherche en matière de médecine du sport au Luxembourg, sujet dont la promotion fait e.a. partie des points du programme de coalition gouvernemental, sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Daniel Dax